

6. FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT
(balles 3* fournies par le Comité) – **Epreuve coefficient 1,25**

OUVERT AUX

Licenciés « **dirigeant** » ou « **compétition** » (F et G) de + de 9 ans (année de naissance : **2015** ou avant), en conformité avec la certification médicale

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

→ Echelon départemental : **dimanche 02 mars 2025**

H8 : début estimé à 9h / H10, H12 et H15 : début estimé à 10h30

Tableaux féminins : début estimé à 13h30

→ Echelon Régional : **jeudi 01 mai 2025**

PRIX DE L'INSCRIPTION

10 euros (niveau départemental)

*DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS
AU SECRETARIAT DU COMITE D'EURE ET LOIR*

Vendredi 21 février 2025, à 23h59

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74

Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - 28ttcomite@gmail.com

FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT

REGLEMENT

[Retour au sommaire](#)

Remarque : L'horaire général sera adressé aux clubs après la clôture des inscriptions du **02 mars 2025**.
Les organisateurs s'efforceront de lancer les finales en même temps, sur la même tranche horaire.
L'horaire précis de début de chaque tableau sera calculé en conséquence, d'où actuellement seulement un horaire estimatif de début.

Article 1 :

Chaque comité départemental organise, à la date fixée par la commission sportive départementale, l'épreuve au sein de son département.

Article 2 : Conditions de participation

Les Finales Fédérales par Classement sont réservées aux joueurs et joueuses licencié(e)s « dirigeant » ou « compétition » à la FFTT, en conformité avec la certification médicale. Seuls les poussins ne peuvent pas participer : cette épreuve est donc ouverte aux joueuses/joueurs à partir de la catégorie d'âge « benjamin ».

L'épreuve se déroule en trois échelons :

- Échelon départemental
- Échelon régional
- Échelon national

L'échelon départemental ne peut pas se dérouler avant la diffusion du classement officiel de début janvier.

Article 3 : Engagements et droits d'inscription

Les engagements sont effectués sous la responsabilité de l'association à l'échelon intéressé.

Tout qualifié doit acquitter un droit d'inscription pour les échelons : national, régional et départemental.

Ce droit au niveau départemental est de **10,00 €**.

Article 4 : Tableaux

Les Finales Fédérales par Classement comportent 8 tableaux :

DAMES

Tableau F5 : joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points)

Tableau F7 : joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points)

Tableau F9 : joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points)

Tableau F12 : joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points)

MESSIEURS

Tableau H8 : joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 points)

Tableau H10 : joueurs classés 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points)

Tableau H12 : joueurs classés 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points)

Tableau H15 : joueurs classés 13, 14 et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points)

Les classements à prendre en compte sont les classements officiels diffusés **début de la 2^e phase**.

Pour certains tableaux, suivant le nombre de qualifiés, les joueurs seront pris directement au niveau régional.

Article 5 : Déroulement sportif

A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent aux meilleures des 5 manches de 11 points. Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis en poule de 3 (**exceptionnellement, poules de 2 car pas de poule de 4 joueurs**). Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association, doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1er tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

Les joueurs sont placés dans les poules en tenant compte :

- soit des points qualificatifs de la compétition concernée
- soit des points inscrits sur la licence pour la phase en cours.

En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué.

Tous les joueurs sortent de poule et sont alors placés dans le tableau final de la manière suivante :

Ci-dessous un exemple de 16 poules de 3 joueurs dans un tableau de 64 joueurs :

* Les vainqueurs de poule :

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
- le vainqueur de la poule 2 à la place 64 ;
- les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 32 et 33 ;
- les vainqueurs des poules 5 à 8 par tirage au sort pour les places 16-17 et 48-49 ;
- les vainqueurs des poules 9 à 16 par TOS pour les places 8-9, 24-25,40-41 et 56-57 ;
- etc. ;

* Les joueurs classés 2^{ème} de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;

* Les joueurs classés 3^{ème} de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leur 2^e de poules, mais dans le quart opposé.

Tous les joueurs sont placés dans le tableau final à élimination directe où les places de classement 1 à X peuvent être jouées suivant le nombre de participants et des quotas de qualification pour les finales régionales par classement.

Article 6 : Forfait

Tout(e) qualifié(e) ayant confirmé sa participation à l'échelon Départemental se verra, en cas de forfait non excuser la veille de la compétition, infliger une pénalité financière de **10 euros**.

Article 7 : Qualification à l'échelon régional

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

La ligue détermine le nombre de qualifié(e)s par département pour chaque tableau.

Article 8 : Récompenses pour chaque tableau

Les finales étant lancées sur la même tranche horaire, **les récompenses seront remises à la fin pour l'ensemble des tableaux.**

1^{er} : Coupe

2^e : Médaille

3^e : Médaille